



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PAYS RHIN-BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pacte territorial de Relance et de Transition Écologique (PTRTE)

Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'État et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CRTE sur le territoire national ;
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance État-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'État et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'État, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'État et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'État et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat État-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'État et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**

- Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
- Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport, ...
- Au niveau infrarégional : Schéma interdépartemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Colmar – Rhin - Vosges, PLUI du Pays Rhin-Brisach, Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon en cours d'élaboration, ORT intégrant les dispositifs Petite Ville de demain, une OPAH/ORI et un SPR, Projet de territoire Post-Fessenheim....
- Une dimension transfrontalière à travers l'Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace, le GLCT des 2 Brisach et le GLCT Centre Hardt-Rhin Supérieur.
- Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte du Pays Rhin-Brisach au date de signature du PTRTE

- **Périmètre géographique de contractualisation**

Le Pacte couvre le périmètre de la **Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB)** qui est née de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Brisach et Essor du Rhin le 1^{er} janvier 2017.

La CCPRB regroupe **29** communes sur 392 Km² pour une population de 33 774 habitants.

L'assemblée délibérante est composée de 41 conseillers communautaires titulaires et 21 conseillers communautaires suppléants.

Actuellement, la collectivité gère 9 grands domaines de compétences : le tourisme, le développement économique, la coopération transfrontalière, la petite enfance, la culture, l'animation, l'aménagement de l'espace et le développement durable, la collecte et la valorisation des déchets et l'assainissement.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**

Contrats de référence intégré dans le PTRTE *(que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)*

Intitulé du contrat intégré au PTRTE	Date de signature du contrat	Echelle du contrat
Contrat de ruralité	06 février 2017	CC Pays Rhin-Brisach, PETER Rhin Vignoble Grand Ballon
POCE	07 juillet 2018	CC Pays Rhin-Brisach
Projet de territoire pour une ambition partagée de l'avenir du territoire de Fessenheim / Pays Rhin-Brisach	1 ^{er} février 2019	CC Pays Rhin-Brisach, Département du Haut-Rhin - RGE
Territoire d'industrie	18 mars 2019	EPCIs du Sud Alsace
OPAH	En cours	Neuf Brisach
ORT (SPR, Ile du Rhin nord...)	En cours	CC Pays Rhin-Brisach
Petites Villes de Demain	En cours	CC Pays Rhin-Brisach / Neuf Brisach

PM :

- Une convention territoriale a été signée le 14 juin 2017 avec le PETER Rhin-Vignoble Grand Ballon.
- La CCPRB a également adopté son projet de territoire « Pays Rhin-Brisach 2030 » le 26 novembre 2018.

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**

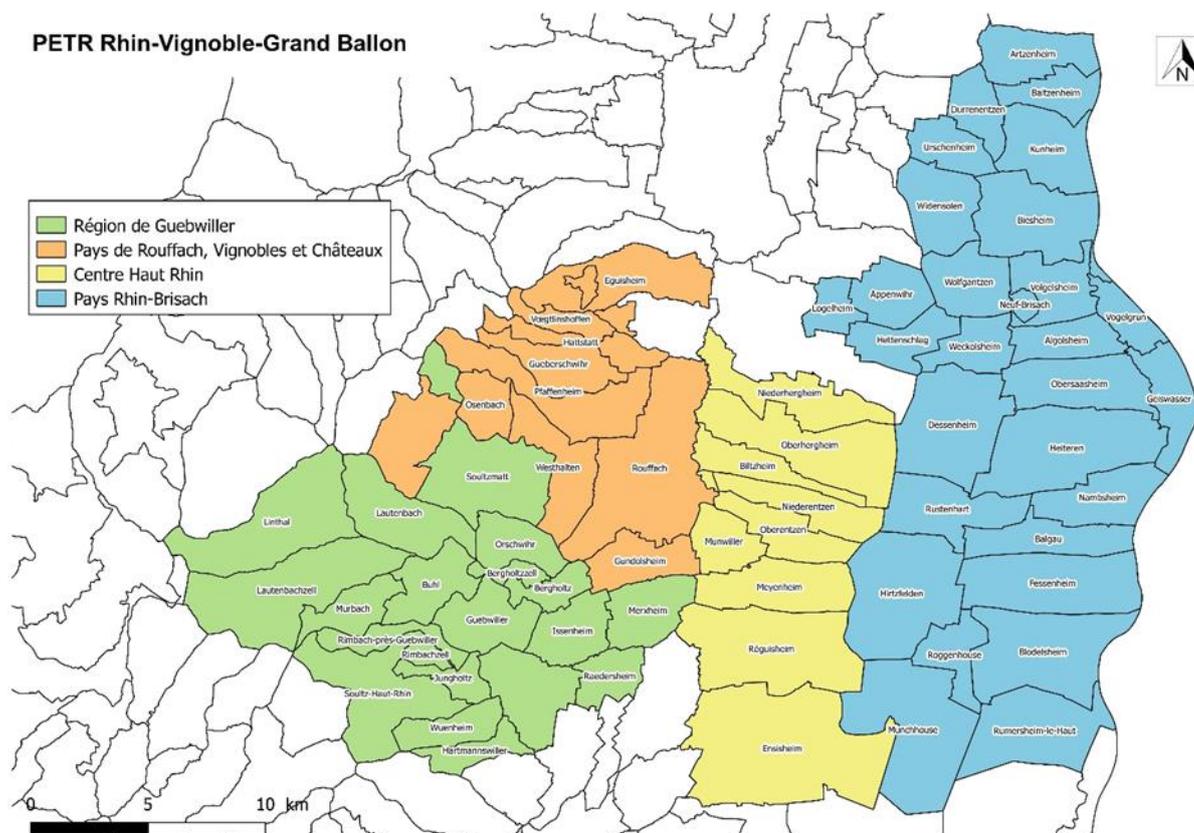
Stratégie inter-PTRTE

Le PTRTE de la Communauté de Communes Pays Rhin Brisach s'appuie sur les stratégies définies à différentes échelles supra-territoriales et visera à intégrer leurs enjeux. A cet effet, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETER) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon assurera un rôle de coordination entre les PTRTE portés par les 4 EPCI de son territoire.

La Communauté de Communes s'inscrit dans la dynamique du PETER du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon créé par arrêté préfectoral du 28/12/2016. Le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon occupe une position centrale dans le Haut-Rhin, en complémentarité des pôles urbains de Colmar et Mulhouse : il s'étend, d'Ouest en Est, de la crête des Vosges jusqu'au Rhin et du Sud au Nord, de la banlieue de Mulhouse à la périphérie du Bas-Rhin.

L'armature territoriale se caractérise par un tissu communal constitué de nombreuses communes petites et moyennes, 85% des communes ont moins de 2 000 habitants, dont 21 communes de 1 000 à 2 000 habitants ainsi que 11 communes de moins de 500 habitants.

Le PETR est composé de 4 structures intercommunales, 68 communes et regroupe environ 100 000 habitants.



La charte de Pays élaborée en 2006, était initialement orientée autour des 3 axes suivants :

- Axe 1 : Le développement des activités économiques et de l'emploi : renforcer la vocation économique et touristique du Pays
- Axe 2 : La valorisation de la qualité de vie : conforter et maîtriser l'attractivité résidentielle
- Axe 3 : La cohésion du territoire : développer les projets et les coopérations selon un axe Est/Ouest, dans une logique gagnant-gagnant.

Par la suite, le Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a complété ce projet de territoire avec l'élaboration d'études stratégiques thématiques : une stratégie touristique (2015), une stratégie économique (2016), un schéma de mobilité (2016).

Actuellement, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon est en cours de finalisation. Le PCAET fait apparaître les axes et objectifs suivants :

Axe 1 : Développer les infrastructures et faciliter la mobilité douce

- Faire du vélo, le moyen de déplacement préféré des habitants
- Massifier et sécuriser le covoiturage
- S'orienter vers un véhicule individuel plus propre
- Améliorer le réseau de transports en commun
- Faciliter les échanges internationaux

Axe 2 : Amplifier massivement la rénovation du patrimoine bâti et la qualité des aménagements

- Diminuer la consommation foncière et favoriser le bien-vivre dans les quartiers
- Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

Axe 3 : Entreprendre et produire durablement pour affirmer l'exemplarité de la collectivité

- Impulser une dynamique d'optimisation énergétique
- Former et développer pour réinventer le monde de demain
- Développer l'économie locale

Axe 4 : Poursuivre une politique agricole et viticole exemplaire et préserver les ressources naturelles

- Faire de l'agriculture et de la viticulture une solution pour lutter contre le changement climatique
- Réduire la part de déchets résiduels
- Adopter une politique de préservation de l'environnement

Le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon a amorcé en 2019 la révision de son projet de territoire. Cette révision va se poursuivre et être actualisée, notamment pour y intégrer le PCAET et les enjeux actuels de transition écologique, mais aussi la compléter dans l'objectif de la relance économique et de la cohésion sociale et territoriale.

Stratégie transfrontalière :

La CCPRB s'inscrit également pleinement dans une stratégie globale de coopération transfrontalière avec l'ensemble des acteurs français et allemands mobilisés autour des axes suivants :

- Promotion des échanges scolaires et du bilinguisme ;
- Création et fonctionnement d'un espace culturel transfrontalier ;
- Aménagement du 1^{er} espace intégré de rencontre et de loisirs sur l'île du Rhin/Breisach (passerelle et parc transfrontalier) ;
- Organisation de manifestations à vocation culturelle et de loisirs transfrontaliers ;
- Gestion d'un Infobest ;
- Ligne de train Colmar -Freiburg ?
-

La CCPRB est membre de 2 GLCTs qui couvrent son périmètre et celui des communes allemandes limitrophes, et partenaire de l'Eurodistrict Freiburg – Centre et Sud Alsace ainsi que de la CeA dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière de coopération transfrontalière (culture, bilinguisme,...).

Stratégie du territoire

La stratégie du territoire à l'horizon 2030 est directement et principalement liée à la mise en œuvre du projet de territoire « Post Cnpe de Fessenheim » signé le 1^{er} février 2019 avec l'État et les collectivités territoriales partenaires et dont l'objectif prioritaire est de (re)créer des emplois et de la valeur ajoutée dans le cadre de la reconversion économique du bassin de vie de la CCPRB (axe 1).

Les axes 2, 3 et 4 reprennent quant à eux les grandes thématiques du projet de territoire « Pays Rhin-Brisach 2030 » adopté par la CCPRB au mois de novembre 2018, à savoir :

- Axe 2 : Développement touristique et mobilités douces ;
- Axe 3 : Infrastructures et services de transport ;
- Axe 4 : Transition énergétique : mise en œuvre des actions du PCAET.

L'ensemble de ces axes a fait l'objet d'une déclinaison en projets dont les plus emblématiques pour la CCPRB, ses entreprises et ses habitants sont les suivants :

Axe 1 : Développement économique et marketing territorial :

- Aménagement exemplaire en matière d'écologie industrielle et territoriale du parc d'activités EcoRhéna et développement du foncier de la ZIP Nord ;
- Développement du port de Colmar-Neuf Brisach, notamment par la création d'un second site au sud du territoire (en bordure du parc d'activités Eco'rheña) ;
- Création d'un centre d'affaires tertiaires transfrontalier ;
- Projet de Technocentre EDF ;
- Mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial.

Axe 2 : Développement touristique et mobilités douces :

- Soutien au développement touristique et transfrontalier :
 - Neuf-Brisach (ORT / OPAH - Petites Villes de demain / restauration des remparts, classement en Site Patrimonial Remarquable) ;
 - Ile du Rhin Nord à Vogelgrun/Biesheim (aménagement de la promenade le long du Rhin, aménagement des voiries & aménagements paysagers et pistes cyclables, création d'appontements et d'une passerelle sur le Rhin, ouverture d'un casino et d'hôtels et restaurants, passerelle transfrontalière....
 - Réhabilitation des anciens bassins de décantation des MDPA de l'Île du Rhin à Fessenheim ;
 - Projet de création du Parc à thème Maïkan à Rumersheim-le-Haut.
- Développement des pistes cyclables :
 - Liaison touristique est-/ouest (Colmar/Fribourg) ;
 - Accessibilité des zones d'activités économiques ;
 - Développement du maillage au niveau du tri-pôle et de l'Île du Rhin.

Axe 3 : Infrastructures et services de transport :

- Réhabilitation de la ligne de fret Colmar-Volgelsheim ;

- Mise en œuvre du bus à haut niveau de service entre Colmar et Breisach ;
- Rétablissement de la liaison ferroviaire voyageurs Colmar-Fribourg ;
- Amélioration de la liaison routière reliant l’A35 au parc d’activités Ecorhena.

Axe 4 : Transition énergétique : mise en œuvre des actions du PCAET :

- Accompagnement technique et financier à la rénovation thermique des bâtiments privés et communaux ;
 - Développement des énergies renouvelables (création et accompagnement d’une société citoyenne d’énergie partagée, ...).
 - Rénovation de l’éclairage public.
- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme** (cf Tableau en annexe)

Chaque **projet prioritaire** fera l’objet d’une « **fiche projet** » - modèle joint (descriptif détaillé, partenaires, plan de financement, calendrier de réalisation...).

La signature du PTRTE par l’État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d’éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l’objet d’une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l’enrichissement de la stratégie et de l’émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l’eau » dans le Pacte **sans procédure d’avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu’il estime structurants, décisifs, important pour l’avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu’il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s’engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaire** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d’autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
- **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c’est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l’objet d’un examen conjoint par l’État, la Région et la CeA au sein d’un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
 - Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction.

□ Les contacts techniques du PTRTE

CC Pays Rhin-Brisach	Région	État	CeA
<p>Jean-Michel EHRLACHER, DGS T: 06 89 62 75 17 Jeanmichel.ehrlacher@paysrhinbrisach.fr</p> <p>Fabrice KRIEGER, DGA T : 06 80 57 46 66 Fabrice.krieger@paysrhinbrisach.fr</p>	<p>LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr</p> <p>JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr</p> <p>PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03</p>	<p>GENEY Jean-Claude , Secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin</p> <p>HENRICH Emma, Cheffe du bureau de la coordination interministérielle T. 03 89 29 21 95 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr</p> <p>BOUGEROL Thomas, Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique</p>	<p>Fabien NIERENGARTEN Délégué Direction Générale Région de Colmar Fabien.nierengarten@alsace.eu 03 89 30 60 06</p>

	89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr	T. 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr	
--	--	--	--

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

État : Préfet du Département du Haut-Rhin ou son représentant

Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région de Sélestat ou son représentant

Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-Président de Territoire et/ou le Conseiller d'Alsace du territoire de contrat. Le Délégué de la Direction Générale du territoire sera également présent

EPCI : Président ou son représentant et DGS ou DGA.

Autres (le cas échéant) :

☐ Signataires du Pacte :

Territoire	Région	État	CeA
Président CCPRB	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace
Autres (le cas échéant) : Président du PETR			

Annexes

- Bilan écologique du territoire
- Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme
- Fiches projet des projets prioritaires